PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 11.09.2017
Date d'affichage du compte-rendu : 19.09.2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 17

Le dix-huit Septembre deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.
ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, M. Arthur **JONES,** Mme Jacqueline **LORET,** M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Sylvie **COUTEAU,** Mme Séverine **BERLAND,** Mme Stéphanie **ROBERT,** Mme Ginette **HAYE** et M. Patrick **PETIT.**
ETAIENT ABSENTS : Mme Dominique **COIRIER,** M. Pascal **TRUTEAU** et Mme Peggy **AUGUSTIN** qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Sylvie MAGNAIN, Mme Ginette HAYE et M. Patrick PETIT pour voter en leurs lieu et place ainsi que M. Stéphane **VASLIN** et Mme Annie **GONNORD** excusés, non représentés.
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine BERLAND

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Avant de débuter, Monsieur le Maire présente Olivier Charenton, le nouveau responsable des services techniques, venu de son propre gré.
Après adoption du compte-rendu de la séance du 12 Juillet 2017, le Conseil Municipal délibère comme suit :

RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE ENEDIS

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le rapport d'activités 2016 d'ERDF dont quelques faits marquants sont soulignés (il est fait mention de l'évolution par rapport à 2016) :

- Longueur totale aérien BT : 18 810m (-1.4%)
- Longueur totale souterrain BT : 13 497 m (+2.3%)
- Longueur totale souterrain HTA : 11 008 m (0%)
- Longueur totale aérien HTA : 17 472m (-0.3%)
- Nb poste HTA / BT : 35
- Taux d'enfouissement BT : 41.8% (40.9%)
- Taux d'enfouissement HTA : 38.7%
- Nombre de producteurs photovoltaïques 15(+3)
- Clients de la concession au tarif règlementé EDF
  - 1261 (1293) clients (-2.5 %)
  - Energie vendue : 12 500 000 KWh (-1.5 %)
- Acheminement ERDF :
  - 1355 clients (+1.1 %)
  - Energie acheminée : 13 627 KWh (-1.0%)

Puis la mise en place des compteurs Linky en fin d'année est évoquée.

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SMAEP 4B

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte d'Aménagement d'Eau Potable. Les points suivants sont soulignés :

- Population desservie : 30 284 habitants (68 communes)
- 28 ressources différentes
- Volume produit directement : 2 315 000 m3 (-3.38%)
- Importations : 34 877 m3 (-28.11%)
- Volume distribué : 2 282 000 m3 (+ 0.2%)
- Rendement de 97.1%
- Indice Linéaire de perte (m3/km/j) : 1.68
- 130 km de réseau
- Qualité de l'eau : Très bonne (800 analyses)

EAU : PRISE EN CHARGE D'UNE PURGE AUTOMATIQUE

Une abonnée située en bout de réseau, a une eau troublée. Véolia est intervenu plusieurs fois pour tenter de solutionner le problème sans y parvenir. Considérant que tous les usagers du service doivent égalitairement disposer d'une eau de bonne qualité, et afin de régler définitivement ce problème spécifique de bout de réseau, le Conseil Municipal valide l'installation d'une purge automatique et accepte à ce titre le devis établi par Véolia, d'un montant de 1 976 € HT.

EAU : REFLEXION SUR PRISE EN CHARGE D'UN DEPLACEMENT DE COMPTEUR

Certaines personnes souhaitent faire déplacer leur compteur sur le trottoir pour en faciliter l'accès. La commune prend en charge ces déplacements quand ils sont intégrés dans une opération globale de travaux (exemples : Rue Elise Giroux, Travaux de Javarzay…). Le Conseil Municipal échange sur l'éventuelle participation de la collectivité lorsqu'il s'agit d'une initiative privée. Le montant moyen estimé est de l'ordre de 600 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix (1 contre et 2 abstentions) valide le principe d'une participation communale et par 15 voix (2 abstentions) en fixe le montant à 200 €, en limitant le nombre à 10 par année calendaire.

SERVICE DES EAUX : REALISATION D'UN EMPRUNT DE 70 000 €

Une consultation a été lancée pour la réalisation d'un emprunt de 70 000€ destiné à financer les travaux de l'avenue Kennedy, le solde (20 300 €) étant autofinancé (décision prise au moment du budget primitif).
Madame Sylvie Magnain adjointe membre de la commission « Finances -Marchés Publics » présente l'analyse des offres que la commission a étudiées.
Après discussion, et sur proposition de la commission le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la réalisation d'un emprunt de 70 000 € auprès de la Caisse d'Epargne (durée 15ans, échéances trimestrielles, remboursement du capital constant, taux 1.35%) et autorise la signature du contrat correspondant.

FERMETURE DES POSTES OUVERTS NON POURVUS SUITE AU RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

5 postes avaient été ouverts dans le cadre du recrutement du responsable des services techniques (délibération du 23.01.2017) pour ne pas restreindre les candidatures, 2 dans le cadre d'emploi des agents de maitrise (agent de maitrise et agent de maitrise principal) et 3 dans le cadre d'emploi des techniciens (technicien, technicien principal 2ème classe et technicien principal 1ère classe).

Monsieur Olivier Charenton recruté par voie de mutation depuis le 16.08.2017, est agent de maitrise territorial. Le Conseil Municipal valide donc la suppression des autres postes ouverts non pourvus et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure nécessaire auprès du Comité Technique Paritaire.

RENOVATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE EVOLUTION DU DOSSIER – VALIDATION APS – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur Joël Proust responsable de la commission « Travaux – Patrimoine » indique que celle-ci a étudié les plans de rénovation établis par Monsieur Pailler Maitre d'œuvre choisi pour la rénovation de l'ancienne gendarmerie, avec pour objectif de la louer. Des modifications d'agencement ont été suggérées et transmises à Monsieur Pailler pour finaliser le chiffrage de l'opération dont l'estimation est de 59 000 € HT environ.
Monsieur le Maire souhaiterait que le ravalement non intégré, puisse être envisagé. Il le sera en régie.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide
  - ✓ <u>la décomposition des lots qui feront l'objet d'une consultation d'entreprises</u> : Electricité – Plomberie - Menuiseries intérieures et cloisons sèches - Menuiseries extérieures
  - ✓ <u>des prestations envisagées en régie</u> : Démolition - Sols souples – Carrelage - Cuisine aménagée
- Autorise le lancement de la consultation correspondante.
- Fixe les critères de sélection des offres : Prix : 60% et Valeur technique : 40%
- Détermine le calendrier suivant : Octobre : lancement consultation – Conseil Municipal du 20 Novembre : choix des entreprises
  Novembre - Décembre : démolition intérieure et de Janvier à mai : travaux.

QUARTIER DE LA PLAINE – ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire indique que la commission « Finances-Marchés Publics » a procédé à l'ouverture des 2 plis reçus dans le cadre de la consultation organisée par ATVRD à qui avait été confié la maitrise d'œuvre du dossier d'aménagement du Quartier de la Plaine.

Eu égard aux offres reçues, à l'analyse technique faite par ATVRD, aux critères de sélection qui avaient été fixés (Prix : 40% - Valeur technique : 60%), à l'exposé fait par Monsieur le Maire, des incidences financières en fonction des choix qui pourront être faits,

le Conseil Municipal :

- à l'unanimité, valide la proposition de la commission et décide ainsi de retenir l'offre la mieux-disante, présentée par l'entreprise Colas Centre Ouest à qui seront confiés l'aménagement de la Place et de la rue Gambetta, d'un montant de 34 523 € HT et du parvis de l'Eglise Notre-Dame (prévu en option) d'un montant de 14 923 € HT,
- par 16 voix pour (1 contre) décide de ne pas faire réaliser l'éclairage de la rue Gambetta (6 650 € HT) mais d'y prévoir les fourreaux,
- à l'unanimité, décide l'inscription d'une provision pour imprévus de 5%,
- à l'unanimité, autorise la signature du marché correspondant.

L'état des murs riverains est évoqué par Madame Sylvie Couteau. Il est prévu que Monsieur Proust rencontre le propriétaire du mur côté sud de la rue Gambetta pour connaitre ses intentions quant à sa sécurisation et le mur communal côté nord a été vérifié. Il est précisé que ces travaux auront également pour effet d'assainir cette ruelle. Monsieur Rodolphe Fourré indique qu'un constat d'huissier serait utile.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de disposer d'une assistance pour l'organisation de la consultation relative à l'enfouissement des réseaux et notamment pour l'analyse des offres. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le devis correspondant de Site&A pour un montant de 1 330 € HT.
Le Conseil Municipal fixe les critères de sélection des offres qui seront reçues au titre de l'enfouissement des réseaux : Prix : 40% et Valeur Technique : 60 %.

Une réunion de quartier sera organisée le 26 septembre 2017, sur place, pour informer la population de l'évolution de ce dossier et de la chronologie et de l'organisation des travaux. Monsieur le Maire est en contact avec Le Conseil Départemental pour envisager les déviations possibles au moment de l'aménagement de la Rue Hyppolyte Hayrault.

ABORDS DE LA MAIRIE RENOVEE – ATTRIBUTION DES MARCHES

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission « Finances- Marches Publics », le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier :

- l'aménagement des abords de la mairie à l'entreprise Colas Centre Ouest, pour un montant de 23 520 € HT,
- l'éclairage extérieur de la mairie à l'entreprise DELAIRE pour un montant de 8 595 € HT. Cet éclairage tient compte des obligations pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Le coût global de cette opération est donc de 32 115 € HT.

Il est rappelé à cette occasion qu'une visite de la mairie en rénovation, est organisée le 22 septembre à 17 heures, pour la population.

QUARTIER DE LA PLAINE – CONVENTION AVEC ORANGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée, afin de formaliser les modalités du partenariat entre la commune et Orange dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau de communication de Orange sur le Quartier de la Plaine

EGLISE SAINT CHARTIER
ATTRIBUTION DU MARCHE POUR INTERVENTION SUR LES 3 CLOCHES

Monsieur Rodolphe Fourré membre de la commission « Finances-Marchés Publics » indique qu'il a été procédé à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation réalisée pour une intervention sur les 3 cloches de l'Eglise Saint-Chartier (moteur et fixation) Pour rappel, les critères de sélection étaient les suivants : Prix : 50% et Valeur Technique 50%. 4 entreprises ont présenté une offre : Jeanneau (17), Gougeon (37), Macé (22) et Bodet (49).

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise la mieux disante à savoir l'entreprise GOUGEON de Villedomer (37) pour un montant de 6 304 € HT. Les travaux d'une durée annoncée de 3 jours, seront exécutés avant la fin de l'année.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain responsable de la commission « Animation de la ville » indique que 3 demandes ont été reçues. Elle commente la proposition de la commission qui est entérinée par le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 000 € pour l'organisation de la course du 22 octobre 2017
- Surfin'Boutonne : 350 € pour l'organisation d'un concert le 8 décembre 2017 au Centre Culturel
- PECH : 250 € pour aider au financement des lots des concours 2017.

VALIDATION DU NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire a validé le nom de la Communauté de Communes crée le 1er janvier 2017 entre la CD du Cellois, la CDC Cœur du Poitou, la CDC du Mellois et la CDC Val de Boutonne. Chaque commune membre doit à nouveau, émettre un avis.

Pour être entériné, ce nom doit être approuvé par 2/3 des conseils municipaux des communes concernées représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Monsieur le Maire rappelle que le choix du Conseil Municipal en décembre 2016, avait été « Communauté de Communes Poitou Mellois ».

Après en avoir délibéré et considérant qu'il est urgent de donner une réelle identité à cette Communauté de Communes, le Conseil Municipal par 16 voix pour (1 abstention) entérine le choix de ce nom « Communauté de Communes Mellois en Poitou » qui avait été validé par les conseillers communautaires par 76 voix pour (18 contre et 3 abstentions).

REVITALISATION DU CENTRE BOURG
CONVENTION AVEC L'EPF (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER)

Pour faire suite à l'accord de principe d'un partenariat de la commune avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) donné par délibération du 19 juin, un projet de convention est présenté pour officialisation de ce projet.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- confirme le partenariat avec l'EPF et
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. 3 immeubles sont ciblés : en rouge (validé) en vert (en veille) et en jaune le périmètre.

REFECTION DE TROTTOIRS – PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur Joël Proust rappelle qu'un principe avait été adopté il y a bon nombre d'années, pour une prise en charge partielle de la réfection de trottoirs quand elle était initiée par un riverain. On s'aperçoit au gré des réalisations d'un manque d'harmonie d'un trottoir à un autre dans une même rue, parfois même lorsqu'ils se suivent. Il est précisé que la réfection des trottoirs incombe théoriquement à la collectivité.
La commission « Travaux- Patrimoine » a étudié ce dossier et propose au Conseil Municipal de mettre fin à cette disposition.

Après discussion, pour les motifs exposés ci-dessus, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne plus participer à la réfection des trottoirs initiée par un particulier. Monsieur le Maire évoque la nécessité d'établir un plan de réfection communale pour poursuivre les réfections déjà réalisées régulièrement depuis quelques années.

INDEMNITE DE PERTE EN RESEAU VERSEE PAR VEOLIA AU TITRE DU CONTRAT DE CONCESSION

Le Conseil Municipal prend note de l'indemnité de perte en réseau ainsi calculée et versée par Veolia au titre de 2016, d'un montant de 2 042.18 €. Elle sera affectée sur le budget annexe du service des eaux

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la ville et de la Communication
rappelle les animations du mois (mentionnées dans le Couleur à la Une) et notamment :

- l'exposition Renaissance au Château de Javarzay jusqu'à la Toussaint et son séminaire le 14 Octobre à la salle Raymond Quiard
- la remise des prix au titre des concours Photos et Maisons Fleuries 2017 le 06.10.2017 au Centre Culturel

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales
se réjouit de la fréquentation au Château de Javarzay à l'occasion des Journées du Patrimoine 2017. Monsieur Arthur Jones précise que 515 personnes ont été accueillies sur les 2 jours.

Monsieur Rodophe Fourré adjoint chargé de la vie quotidienne
annonce que le Circuit Vélos est maintenant mis en place. Il est matérialisé par des panonceaux. Le plan devrait être reçu prochainement.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine
commente les travaux faits récemment, notamment les travaux de rénovation de la salle Camille Ricard et du couloir d'accès à l'entrée sud du Centre Culturel, et les travaux en cours.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Le dossier de mutualisation du chauffage entre le futur EHPAD et le Lycée Professionnel évolue au gré des réunions avec les partenaires.

- Le concours des architectes pour le projet de construction du nouvel EHPAD a permis de sélectionner 3 candidats. La procédure de choix continue.

- Proposition est faite aux élus de participer au Congrès des Maires du 20 au 23 Novembre à Paris.

- La consultation menée pour l'achat d'un camion n'a donné lieu à aucune proposition. Il est décidé de revoir la définition du camion recherché avec les services et les élus référents de ce dossier.

- Le Plan Local d'Urbanisme sera validé par la Communauté de Communes en Octobre.

- La commission « Vie du Personnel » se réunira le 03.10.2017 pour étudier les mouvements de personnel de cette fin d'année.

- Une réunion du groupe de réflexion créé pour l'évolution de la scénographie du château sera organisée prochainement.

- Le tournage du film envisagé dans le cadre de l'action « Petites Cités de Caractère » aura lieu le 21.09.2017 sur le territoire.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 16.10.2017.

Puis Monsieur Christian Grippon

- souligne le bon travail réalisé par les équipes qui ont nettoyé les cimetières. Monsieur le Maire rappelle que 2 personnes de l'association intermédiaire ont été employées à ce titre. La question se pose à nouveau du fait de la repousse.

- Apprécie la sécurisation des jeux d'enfants faite dans la prairie du Château de Javarzay

- Indique qu'il convient d'améliorer l'affichage aux abords de l'aire naturelle pour mieux orienter vers l'entrée, certains camping caristes qui s'engagent en effet dans le pré du Maine et doivent faire demi-tour. Madame Magnain avait déjà évoqué ce point lors de la dernière réunion hebdomadaire du Maire et des adjoints.

La séance est close à 22h30.

Ainsi délibéré, le 18 Septembre 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET.